



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

34^e séance plénière

Lundi 17 octobre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence (A/49/297 et Corr.1)
- b) Projet de résolution (A/49/L.2)

M. Albin (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation a pris note du rapport présenté par M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sur les activités de l'AIEA au cours de l'année 1993. Nous apprécions l'information complémentaire qu'il nous a fournie sur les faits les plus importants intervenus depuis la publication de ce rapport, et nous lui sommes reconnaissants de l'excellente manière dont il s'est acquitté de ses fonctions.

Mon pays a toujours appuyé les activités de l'Agence en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et de développer la coopération technique multilatérale dans ce domaine. Nous apprécions vivement les travaux très importants réalisés dans les domaines de la sûreté nucléaire, de l'application des garanties et de la vérification, éléments essentiels pour prévenir la prolifération des armes nucléaires.

Le rapport dont nous sommes saisis contient une liste détaillée des activités entreprises dans les divers domaines relevant du mandat de l'Agence. Nous avons pris note,

comme les années précédentes, de la priorité particulière qui semble être accordée à l'application des garanties et à la vérification. La coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie nucléaire et des technologies y relatives à des fins pacifiques, qui, selon nous, est le principal objectif de l'Agence, semble être reléguée au second plan. Parvenir à un meilleur équilibre entre ces activités est essentiel, surtout dans l'optique des besoins urgents de nombreux pays en développement dans les domaines de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'agriculture, entre autres.

Le régime international de non-prolifération a, sans aucun doute, été renforcé du fait que l'Argentine, le Brésil et le Chili ont souscrit au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco. Qui plus est, l'annonce de la décision du Gouvernement de Cuba de souscrire à cet instrument et de le ratifier à une date proche devrait permettre de parvenir à l'objectif poursuivi par mon pays et d'autres pays de la région : faire de l'Amérique latine et des Caraïbes la première région du monde exempte d'armes nucléaires. Dans ce contexte, il convient de souligner l'entrée en vigueur de l'accord de garanties quadripartite entre l'Argentine, le Brésil, l'Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC) et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le chemin parcouru n'a pas été facile, mais l'effort, la persévérance et la détermination des pays de la région nous ont amenés à un résultat que d'aucuns ont accueilli avec sympathie et d'autres avec incrédulité.

Le Mexique aspire à voir tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies souscrire aux obligations relevant de la Charte de l'Organisation, au statut de l'AIEA et aux accords qui en découlent. À cet égard, l'engagement du Mexique est clair et simple : éliminer de la planète la menace nucléaire. Ma délégation est persuadée que la raison et le dialogue l'emporteront et permettront de résoudre les différends existant en matière de sécurité et de garanties.

Il est urgent d'élaborer et de mettre en pratique de nouvelles mesures destinées à renforcer le régime de garanties avant la tenue de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Pour qu'elles puissent être fiables, ces mesures doivent incorporer les incidences financières et juridiques nécessaires à leur mise en oeuvre. Il convient de rappeler que, pour avoir une réelle efficacité, un système de garanties renforcé doit être contraignant, universellement accepté et non discriminatoire.

Parallèlement, il est urgent d'accroître les activités d'assistance et de coopération technique, conformément à l'article 2 du statut de l'Agence. À cette fin, il convient de définir et de mettre en oeuvre un mécanisme susceptible d'assurer les ressources nécessaires au financement de ces activités sur des bases continues et stables. Mon gouvernement est préoccupé par le peu de ressources dont dispose le Fonds d'assistance et de coopération technique. Nous lançons donc un vibrant appel à tous les pays pour qu'ils versent dès que possible leurs contributions.

Les conditions internationales actuelles nécessitent une modification urgente des organes normatifs de l'AIEA, notamment du Conseil d'administration. Pour que ce dernier soit véritablement efficace et représentatif, il doit dûment prendre en compte et refléter le niveau de développement des États Membres dans le domaine nucléaire ainsi que l'augmentation du nombre des pays devenus membres de l'Agence à la suite des changements politiques intervenus dans le monde et de l'émergence de nouveaux pays, notamment en Europe orientale et centrale. Une plus grande transparence dans le processus de nomination des États Membres au Conseil d'administration est, à nos yeux, également essentielle.

De même, il nous paraît utile d'étudier avec réalisme les fonctions que l'Agence pourrait être amenée à remplir en matière de vérification dans le domaine du désarmement, et notamment pour ce qui est de la vérification concernant le Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléai-

res (CTBT) et l'accord proscrivant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou à d'autres engins explosifs nucléaires.

M. Starr (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer ma reconnaissance au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix, pour son rapport détaillé et équilibré qui nous fournit une analyse des activités de l'Agence au cours de l'année écoulée. Le rapport prouve à l'évidence que l'Agence continue d'assumer ses responsabilités, ainsi que le prévoient son statut et les résolutions de la Conférence générale et du Conseil d'administration.

En sa qualité de membre fondateur, l'Australie a toujours appuyé fermement l'AIEA. Les contributions de l'Agence à la sécurité mondiale grâce à un bon fonctionnement du système de garanties, et au développement mondial grâce à une coopération nucléaire et pacifique, sont d'une grande efficacité. Elles méritent l'appui continu de la communauté internationale.

Le Directeur général et le personnel du Secrétariat doivent également être félicités pour leurs efforts et leur dévouement à la tâche consistant à adapter l'Agence aux changements fondamentaux et aux nouveaux défis de notre époque. Ces efforts trouvent leur concrétisation dans les réalisations de l'Agence au cours de l'année écoulée. Premièrement, il faut noter les mesures importantes prises pour renforcer les garanties, particulièrement par l'application du «Programme 93 + 2», qui étudie les moyens d'améliorer l'efficacité du système de garanties.

Deuxièmement, des événements importants se sont produits dans le domaine de la coopération technique. L'Australie a participé au séminaire sur l'examen des politiques en matière de coopération technique, qui s'est tenu avec succès à Vienne en septembre, et les résultats de ce séminaire auront des incidences importantes sur l'utilisation efficace des ressources de l'Agence en matière de coopération technique.

Et enfin, troisièmement, il y a eu la conclusion de la Convention sur la sûreté nucléaire, dont l'Australie est devenue signataire.

À notre avis, l'Agence a également réagi de façon méritoire aux nouveaux événements qui se sont produits dans le domaine nucléaire. Nous notons en particulier le rôle de l'Agence dans le renforcement de la coopération internationale contre le trafic des matières nucléaires, et son

rôle éventuel dans le domaine de la vérification des nouveaux arrangements sur la limitation des armements, tels qu'une interruption de la production nucléaire.

Le Gouvernement australien regrette la décision de la République populaire démocratique de Corée de se retirer de l'AIEA. Nous encourageons la République populaire démocratique de Corée à reconsidérer cette décision et la prions instamment de collaborer pleinement avec l'Agence. Nous souhaitons vivement que cette question soit résolue rapidement et de manière à permettre l'application totale des garanties et à contribuer à la paix et à la stabilité sur la péninsule coréenne.

Passant maintenant au projet de résolution présenté cette année, je voudrais dire qu'à notre avis, le texte, qui suit de très près celui de la résolution adoptée l'an dernier, est équilibré et reflète les points de vues des membres de l'Agence tels qu'ils ont été exprimés dans les résolutions adoptées lors de la Conférence générale. Il importe de noter qu'il a été tenu compte des efforts des négociateurs de la résolution à Vienne et que les termes adoptés par le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale ont été conservés.

Il est dans notre intérêt commun de veiller au maintien et au renforcement de l'AIEA et de protéger et de développer ses activités visant à promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires. Le coparrainage par l'Australie de cette résolution reflète notre ferme appui à cet objectif partagé.

M. Chong-Ha Yoo (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République de Corée, je voudrais remercier M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de nous avoir présenté avec tant de compétence le rapport annuel de l'AIEA. Je voudrais également lui exprimer notre appui, à lui-même et à ses collaborateurs au secrétariat, dans les efforts dévoués qu'ils déploient ainsi que nos félicitations pour les réalisations obtenues dans les différents champs d'activité de l'AIEA au cours des 12 derniers mois.

Le renforcement d'un régime mondial de non-prolifération continue d'être une exigence fondamentale, non seulement pour assurer la stabilité du monde d'aujourd'hui, mais aussi pour façonner un nouvel ordre mondial édifié sur la paix et la sécurité. Au cours des dernières années, la communauté internationale a pris de plus en plus conscience de l'importance cruciale que revêtait un régime mondial efficace pour assurer la non-prolifération nucléaire, le Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les garanties de l'AIEA en formant le centre.

L'augmentation du nombre des parties au TNP, qui sont passées récemment à 165 États, y compris tous les États dotés d'armes nucléaires, est un phénomène très encourageant. Nous nous félicitons également des initiatives prises par les États africains en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans leur région. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale pourra s'appuyer sur ces éléments positifs pour poursuivre des discussions constructives en vue de proroger indéfiniment le TNP au-delà de 1995.

Toutefois, de nouveaux problèmes se sont posés, qui présentent des défis graves au régime du TNP et à son système de garanties. Le non-respect par la République populaire démocratique de Corée des obligations qui lui incombent aux termes des garanties du TNP et certains incidents concernant le trafic illicite de matières nucléaires en Europe sont des cas qui exigent de la communauté internationale qu'elle redouble d'efforts pour renforcer le régime du TNP et son système de garanties.

Étant donné le rôle crucial que joue le système de garanties de l'AIEA pour assurer l'efficacité du régime du TNP, ma délégation voudrait réaffirmer son appui complet aux activités de garanties de l'Agence, notamment aux efforts qu'elle déploie pour renforcer l'efficacité et le rendement du système de garanties et pour renforcer sa rapidité de réaction.

À cet égard, ma délégation se félicite de l'initiative du secrétariat de l'Agence tendant à mettre au point le «Programme 93 + 2», qui prévoit l'évaluation, le développement et la mise en essai des recommandations présentées par le Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties pour 1993 et d'autres mesures potentielles visant à renforcer et améliorer le système actuel de garanties. Tout en reconnaissant que les mesures envisagées dans ce programme ont une grande portée et sont de nature diverse, nous espérons sincèrement que le secrétariat de l'Agence pourra présenter prochainement des propositions concrètes en vue de leur examen approfondi par la communauté internationale.

Mon gouvernement s'inquiète vivement de l'excédent de plutonium et d'uranium fortement enrichi et s'alarme des rapports de presse publiés récemment faisant état de trafic illicite de matières nucléaires. Nous appuyons fermement la mise en place rapide d'un régime de stockage et de gestion à l'échelle internationale des matériels fissiles excédentaires,

et nous encourageons l'Agence à assumer un rôle directeur dans l'élaboration de ce régime. Nous nous félicitons des initiatives prises par l'Union européenne permettant à l'AIEA d'examiner cette question importante.

Les activités promotionnelles de l'Agence, qui aux termes de son statut sont l'une de ses tâches principales, sont tout aussi importantes.

Nous continuons d'appuyer le renforcement des programmes de coopération et d'assistance technique de l'Agence, notamment le transfert de technologie nucléaire aux pays en développement. À cet égard, nous voudrions féliciter l'AIEA des efforts accrus qu'elle déploie pour assurer des ressources prévisibles et sûres à ces programmes et pour mettre un accent particulier sur les projets modèles.

Nous apprécions vivement les contributions apportées par l'Agence en matière de promotion de la coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs. La Convention sur la sûreté nucléaire, qui a été récemment signée à Vienne, ouvrira une nouvelle ère de coopération internationale en ce qui concerne le renforcement de la sûreté des centrales nucléaires, et mon gouvernement est prêt à contribuer dans toute la mesure du possible à sa pleine mise en oeuvre.

La gestion des déchets radioactifs s'avère l'une des tâches les plus difficiles et les plus complexes dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Malgré des techniques et des pratiques éprouvées en matière de sécurité de gestion des déchets radioactifs, ce problème reste délicat sur le plan politique, et de nouveaux efforts sont donc requis pour modifier la perception du public à ce sujet.

À cet égard, ma délégation voudrait féliciter l'Agence des initiatives visant à promouvoir le programme sur les Normes de sûreté pour les déchets radioactifs (RADWASS). Nous notons avec satisfaction que l'accord est pratiquement atteint sur les éléments essentiels de la sûreté et qu'il attend l'approbation, à la réunion du mois de décembre, du Conseil de l'AIEA. Ma délégation rappelle avec plaisir qu'au cours de la trente-huitième Conférence générale de l'AIEA, une résolution sur le programme RADWASS a été adoptée, sur proposition de la délégation coréenne, avec le plein appui du Groupe des 77.

En tant que nouvelle partie contractante à la Convention de Londres de 1972, la République de Corée espère sincèrement que la pratique illégale de déversement de déchets radioactifs dans la mer — particulièrement dans la

mer orientale baignant notre région — cessera immédiatement. Le secrétariat de l'AIEA est invité à poursuivre sa précieuse contribution à cet égard.

Le problème nucléaire de la République populaire démocratique de Corée pose un défi majeur au régime du TNP et au système de garanties de l'AIEA. Pour dissiper totalement les soupçons à l'encontre du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, il faudrait garantir la transparence passée, présente et à venir de ses activités nucléaires. C'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée doit pleinement coopérer avec l'AIEA dans l'application de l'accord de garanties qui est encore en vigueur.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Directeur général et ses collaborateurs, y compris les inspecteurs, pour leur patience et pour les efforts impartiaux qu'ils ont déployés dans l'exercice de leurs responsabilités dans des circonstances exceptionnellement difficiles.

Si la République populaire démocratique de Corée s'acquitte de bonne foi de ses obligations, nous ferons tout notre possible pour l'aider en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Selon la façon dont la question nucléaire sera réglée, la République de Corée est résolue à mettre ses ressources techniques et financières à la disposition du développement économique global de la RPDC, dans un esprit de prospérité mutuelle.

Pour terminer, ma délégation souhaite réaffirmer l'importance qu'elle attache à l'AIEA et exprimer le ferme attachement de notre gouvernement aux objectifs de l'Agence et son appui au rôle central qu'elle joue dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi ma délégation a parrainé avec d'autres délégations le projet de résolution contenu dans le document A/49/L.2. Ma délégation espère qu'il sera adopté par consensus.

M. Dimitrov (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) :
La délégation bulgare s'associe aux autres délégations pour exprimer ses remerciements à M. Hans Blix et au personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles l'Agence s'acquitte de ses importantes fonctions. Nous sommes reconnaissants au Directeur général de son rapport annuel et de sa déclaration circonstanciée sur le travail de l'AIEA. À ce stade, je voudrais également exprimer la satisfaction du Gouvernement bulgare eu égard aux résultats de la visite que le Directeur général de l'Agence a effectuée récemment en Bulgarie.

Je tiens également à dire combien nous sommes satisfaits que l'AIEA soit considérée comme l'une des institutions les plus efficaces du système des Nations Unies, ainsi que l'a réaffirmé l'exercice d'évaluation du Groupe de Genève au début de l'année. Durant la période considérée, l'Agence a continué de jouer un rôle crucial en veillant à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et au fonctionnement stable du régime de non-prolifération nucléaire.

Les efforts visant à renforcer et à maintenir ce régime sont essentiels au maintien et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le régime qui l'a établi représentent non seulement des instruments fondamentaux pour le maintien de la sécurité internationale, mais aussi une base solide pour la mise en place d'un cadre vérifiable de coopération pacifique entre États parties.

Alors que nous préparons la Conférence d'examen et de prorogation du Traité en 1995, il convient de rappeler que la Bulgarie appuie sa mise en oeuvre universelle et complète et préconise sa prorogation indéfinie et inconditionnelle. Nous prions instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Traité et de conclure des accords de garanties intégrales avec l'AIEA.

On ne fera confiance au régime international de non-prolifération que lorsque les activités nucléaires des États s'effectueront dans une totale transparence. Une coopération entière avec l'AIEA, qui gère le système de non-prolifération nucléaire au nom de la communauté internationale, est indispensable. Le droit de l'Agence de procéder autant que de besoin à des inspections spéciales doit être sauvegardé. En dernier ressort, l'appui du Conseil de sécurité peut s'avérer nécessaire.

Reconnaissant le rôle éminent de l'Agence dans l'application du TNP, nous notons avec satisfaction que la troisième et récente session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen du TNP de 1995 a exprimé sa vive reconnaissance à l'AIEA pour les activités entreprises en prévision de cet événement important.

La République de Bulgarie continue d'attacher une grande importance au rapport existant entre les principales activités de l'Agence — garanties, sûreté et transfert de technologie. Assurer la sûreté des installations nucléaires, gérer les déchets radioactifs, promouvoir les diverses applications des techniques nucléaires et fournir une assistance technique sont autant d'activités qui reposent sur la certitude que l'énergie et la technologie nucléaires sont utilisées à des fins exclusivement pacifiques.

La Bulgarie appuie le programme de l'Agence en faveur d'un système de garanties renforcé et plus efficace, qui à notre avis, devrait pouvoir fournir des assurances fiables quant au caractère pacifique des activités nucléaires des États, y compris la détection de matériaux non déclarés. L'Agence est appelée à jouer à cet égard un rôle de plus en plus important compte tenu des faits nouveaux qui se sont produits récemment concernant la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée.

Le trafic illicite de matières nucléaires constitue un défi nouveau et inquiétant pour la communauté internationale et le régime de non-prolifération, car il représente une menace pour la sûreté et l'environnement. S'il incombe aux États d'assurer efficacement et convenablement la protection physique des matières nucléaires, nous estimons que l'AIEA peut jouer un rôle précieux à cet égard en facilitant la coopération internationale, notamment en fournissant une assistance technique aux pays dans un domaine qui n'est pas lié à l'application de la loi, ou en créant un registre international de matières fissiles.

La Bulgarie estime que l'AIEA est la principale instance internationale pour l'échange d'informations en matière de sûreté. Nous pensons que la sûreté nucléaire à l'échelle mondiale pourrait être améliorée si la coopération internationale dans ce domaine s'accompagnait de mesures prises au niveau national. La Bulgarie a participé activement à l'élaboration d'un instrument international, juridiquement contraignant, reposant sur les principes fondamentaux de réglementation et de gestion de la sûreté et de fonctionnement des installations nucléaires. C'est dans cet esprit que la Bulgarie a ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire à la dernière session de la Conférence générale de l'AIEA.

Les déchets radioactifs représentent une autre question d'actualité pour ma délégation. Nous appuyons l'élaboration d'une convention internationale sur la gestion sûre des déchets radioactifs, une fois que l'actuel processus d'élaboration des principes de base pour la gestion sûre des déchets aura débouché sur un accord général. À notre avis, la portée de la convention devrait être le plus large possible, englobant aussi bien les déchets civils que militaires. Le régime de responsabilité civile internationale pour les dommages nucléaires est l'un des éléments du système d'instruments internationaux déjà élaborés ou en cours d'élaboration par l'AIEA.

La prévention des accidents nucléaires doit être une priorité tant pour les États individuels que pour la communauté internationale tout entière. Il est également essentiel de créer un régime généralement acceptable, prévisible,

vraiment responsable et jouissant d'une large participation, en vue du prompt versement d'une juste indemnisation pour dommages nucléaires. La délégation bulgare souhaite informer l'Assemblée qu'en vertu d'une loi du 27 juillet 1994, l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie a ratifié la Convention de Vienne sur la responsabilité civile pour les dommages nucléaires et le Protocole conjoint sur l'application de la Convention de Vienne et de la Convention de Paris. Selon une disposition additionnelle de cette loi, la Bulgarie appliquera la Convention de Vienne le jour même de sa ratification, avant son entrée officielle en vigueur.

Le transfert de technologie, qui est l'une des principales activités de l'AIEA, intéresse beaucoup mon pays. Le nombre élevé des bénéficiaires des programmes de coopération technique, dont la Bulgarie, témoigne des avantages découlant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour la Bulgarie, l'énergie nucléaire reste la seule option qui lui permette de faire face à ses besoins en matière d'électricité. De 1974 à 1993, six centrales électriques Kozloduy, conçues et fournies par l'ex-URSS, ont été successivement mises en service. Entre 1991 et 1994, des activités à grande échelle ont été entreprises en vue d'améliorer la sûreté des quatre réacteurs de type ancien, travail qui comprend un programme spécial de reconstruction et de perfectionnement de ces réacteurs. Le programme, qui été élaboré conformément aux recommandations de l'AIEA, a été financé en partie par la Commission de l'Union européenne grâce à une assistance fournie au titre du programme «PHARE».

Trente-sept sociétés et instituts bulgares et plus de 20 entreprises des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, d'Allemagne, de France, de Belgique, de Finlande, d'Espagne, de la République tchèque et de la République slovaque ont participé à la mise en oeuvre du programme. Un consortium d'organes de réglementation et d'organisations indépendantes d'experts des États membres de l'Union européenne a été mis en place pour fournir une assistance technique et spécialisée à l'organisme bulgare de réglementation dans le domaine de l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire et dans le contrôle de conformité des unités à l'issue de leur restructuration et de l'amélioration de leur performance.

La centrale nucléaire de Kozloduy est un exemple réussi d'une coopération internationale efficace destinée à régler les problèmes liés à la sûreté. Le rôle de coordination de l'AIEA dans cette coopération est d'une importance primordiale et nous avons l'intention de développer la puissance nucléaire tout en observant strictement les règles

de sécurité et en exerçant une étroite coordination avec l'Agence.

J'aimerais exprimer la profonde gratitude du Gouvernement bulgare à l'AIEA, à la Commission européenne, aux autres institutions internationales et aux gouvernements des États amis pour le soutien qu'ils lui ont apporté et qui lui a permis d'assurer un fonctionnement sûr et fiable de ses capacités de production d'énergie nucléaire.

Parallèlement aux efforts destinés à améliorer davantage la sécurité de nos centrales nucléaires, nous continuerons à élargir l'application des méthodes nucléaires dans d'autres domaines tels que l'agriculture et la médecine. Nous compterons sur l'assistance de l'Agence dans l'application de projets spécifiques dans ces domaines. Pour sa part, la Bulgarie ne ménagera rien pour contribuer au succès de l'application des programmes de l'Agence en matière d'assistance technique et de coopération.

Pour terminer, je voudrais redire que le Gouvernement bulgare est reconnaissant à l'Agence pour le rôle qu'elle joue afin de promouvoir la coopération internationale dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, et qu'il appuie sans réserve l'AIEA dans toutes ses activités.

M. Chirila (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1993, complété par la très importante déclaration d'introduction du Directeur général Hans Blix sur les activités de l'Agence en 1993, offre une image rassurante du rôle éminent que joue l'AIEA pour améliorer la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. Le travail et les initiatives de l'Agence, soigneusement réfléchis et élaborés, méritent d'être dûment appuyés et reconnus.

Le Gouvernement roumain est reconnaissant à l'Agence et à ses États membres dotés de haute technologie en matière d'application pacifique de l'énergie nucléaire pour les diverses formes d'assistance qu'ils fournissent. S'agissant de notre programme sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, appuyé par une technologie de haut niveau du type de réacteurs canadiens deuterium-uranium, une coopération internationale parfaitement transparente est fondamentale. Nous accordons une haute priorité aux activités que mène l'Agence dans l'application des garanties concernant l'utilisation nucléaire à des fins pacifiques. Mon gouvernement souscrit donc aux orientations du Groupe de fournisseurs d'énergie nucléaire et à celles liées au transfert

de technologie et de matières nucléaires, y compris celles à double usage.

Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire continuent de poser de sérieux défis. En dépit de certains aspects négatifs, des tendances favorables à l'établissement d'un régime de non-prolifération nucléaire réellement universel se sont poursuivies durant les deux dernières années. Tous les États dotés d'armes nucléaires sont à présent parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'Afrique du Sud a abandonné son programme d'armes nucléaires, ouvrant ainsi des perspectives à la création d'une zone dénucléarisée en Afrique. L'Amérique latine émerge également en tant que continent dénucléarisé. Dans l'optique de la Conférence sur l'examen et la prolongation du TNP de 1995, ces éléments sont tout à fait prometteurs. Je voudrais redire, à cet égard, que la Roumanie s'intéresse profondément et oeuvre activement à la concrétisation du caractère universel du TNP et qu'elle soutient la prolongation inconditionnelle et indéterminée de ce traité. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties au TNP et à conclure des accords de garanties globaux avec l'AIEA.

Les activités et décisions de la récente Conférence générale de l'AIEA donnent une idée très claire des responsabilités assumées par l'Agence dans l'accomplissement de son mandat : promouvoir le régime de non-prolifération. D'importantes décisions et résolutions ont été adoptées sur des questions spécifiques : renforcement et amélioration de l'efficacité du système de garanties; application de l'accord entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée pour la mise en oeuvre de garanties en rapport avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; création d'une zone dénucléarisée en Afrique; mise en oeuvre des résolutions 687 (1991), 707 (1991) et 715 (1991) du Conseil de sécurité relatives à l'Iraq; application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient; et adoption de mesures contre la trafic illicite de matières nucléaires.

La Roumanie apprécie beaucoup le travail réalisé jusque-là par l'Agence ainsi que les récentes mesures supplémentaires qu'elle a adoptées concernant un système de garanties renforcé et rentable. L'objectif d'une telle entreprise est clair : rendre le système de garanties plus apte à couvrir les activités déclarées ou non déclarées et donner ainsi des garanties suffisamment convaincantes à tous les États sur le caractère exclusivement pacifique des programmes nucléaires d'autres États.

Un autre défi sérieux et important qui se pose au système international de non-prolifération concerne le trafic

illicite des matières nucléaires. À cet égard, une action urgente au niveau national et au niveau international est indispensable. Nous soutenons l'idée d'établir un registre international pour les matières fissiles. Une nouvelle tâche de l'AIEA, liée à ce contexte, serait de faciliter l'échange d'informations se rapportant à la sûreté.

Le rôle primordial de l'Agence dans la mise en oeuvre de dispositions fondamentales du TNP a été une nouvelle fois reconnu à l'occasion de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence de 1995 sur l'examen et la prolongation, au cours de laquelle le travail de l'Agence portant sur la préparation de cet important événement a été dûment apprécié.

Dans un monde qui a besoin d'énergie et qui, en même temps, s'inquiète des risques de dégradation de l'environnement, une grande priorité doit être accordée à la sûreté nucléaire et à la protection contre les radiations. Le programme de sûreté nucléaire élargi, adopté après l'accident de Tchernobyl, a eu des effets favorables.

Nous continuons d'être sérieusement préoccupés par le statut de certains anciens réacteurs nucléaires situés dans notre région. L'AIEA a fait des efforts remarquables pour évaluer et améliorer leur sécurité, et nous espérons que ces efforts vont se poursuivre.

Le Gouvernement roumain souhaite réaffirmer qu'il est résolu à achever la centrale nucléaire de Cernavoda tout en respectant scrupuleusement les normes de sécurité internationales. La Roumanie est déjà partie à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et au Protocole conjoint relatif à l'application de la Convention de Vienne et de la Convention de Paris. À la dernière session de la Conférence générale de l'AIEA, mon pays a signé la Convention sur la sûreté nucléaire. Nous appuyons l'idée d'une convention spéciale sur la sûreté des déchets radioactifs.

Le projet de résolution A/49/L.2, parrainé par un grand nombre de délégations, dont la mienne, reflète de façon correcte et équilibrée la situation dans un domaine aussi sensible et vital que celui des activités de l'AIEA. Les défis récents qui se posent à l'Agence et ses États membres, mais surtout les défis qu'ils devront relever à l'avenir, apparaissent dans ce document qui, espérons-nous, sera adopté par consensus.

M. Adekanye (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) :
Au nom de la délégation du Nigéria, je tiens à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie

atomique (AIEA) de sa déclaration liminaire dans laquelle il a mis en exergue les réalisations de l'Agence pendant l'année écoulée ainsi que les défis qu'il lui faudra relever dans les années à venir. Ces réalisations, décrites en détail dans le rapport annuel pour 1993, montrent à l'évidence le large appui accordé par les États Membres aux programmes de l'Agence. Elles reflètent aussi la volonté inébranlable de M. Hans Blix et de son équipe compétente de réaliser les objectifs de l'Agence. Nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

Le Nigéria a suivi avec un vif intérêt le renforcement progressif des activités de coopération technique de l'Agence pour atteindre le but qui a présidé à sa création : «L'atome pour la paix». L'Agence a su consolider ces activités grâce à l'application des techniques moléculaires dans des domaines aussi variés que l'élimination des insectes, le développement de l'eau potable, la gestion des ressources en eau, l'amélioration génétique des cultures vivrières. Elle a ouvert des horizons aux techniques nucléaires grâce à l'irradiation des aliments et elle s'emploie actuellement à mettre l'accent sur les aliments de base, dans le cadre de ses efforts conjoints avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour améliorer la sécurité alimentaire des pays en développement, notamment en Afrique. La contribution qu'elle apporte dans des domaines comme la médecine et l'industrie ont renforcé la capacité locale en matière de radiobiologie appliquée et de radiothérapie, de même que le contenu scientifique et technique de l'industrie dans les pays bénéficiaires. Des stagiaires du laboratoire de l'Agence à Seibersdorf sont devenus des partenaires dans les projets de coopération technique.

Il est rassurant de voir que, pour répondre aux demandes des États Membres, la formulation du programme d'assistance technique de l'Agence, outre qu'elle est conforme aux exigences de la protection de l'environnement et d'un développement durable, est fondée sur les priorités nationales de développement de ces États. La conception d'un projet modèle de coopération technique, accepté avec enthousiasme par les États Membres, symbolise la nouvelle orientation, qui devrait se traduire pour les pays en développement par des retombées bénéfiques plus concrètes des techniques nucléaires. Il convient de se féliciter au plus haut point que les projets d'assistance technique soient mis en oeuvre en coopération étroite avec d'autres institutions, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et qu'en matière de santé on tente de répondre aux besoins particuliers de certains groupes vulnérables. Ces efforts méritent l'appui de tous.

L'expansion souhaitable du rôle joué par l'Agence sera impossible sans les ressources nécessaires. Il n'a jamais fait de doute que le financement assuré de ces activités s'imposait. À mesure que l'on prend conscience de la nécessité d'abandonner la prolifération au profit des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en cette ère de l'après-guerre froide, la volonté politique d'asseoir ces activités sur des bases plus solides devient une nécessité. Tout en demandant instamment aux États Membres de coopérer pour trouver un moyen plus adéquat de financer les activités de coopération technique, nous voudrions faire écho aux appels lancés pour que des contributions plus nombreuses soient faites au Fonds de coopération et d'assistance techniques et pour que les paiements aient lieu à temps et en totalité.

Qu'il me soit permis de dire à cet égard combien nous sommes reconnaissants à nombre de nos partenaires du développement de l'Afrique d'avoir continué de financer les projets arrêtés dans le cadre de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA). La participation accrue, en tant qu'observateurs, de plusieurs pays donateurs importants à la dernière réunion de l'AFRA, tenue à Rabat, au Maroc, en avril dernier, nous permet d'espérer qu'un plus grand nombre d'États membres de l'Agence s'associeront à nous pour réaliser les objectifs de l'AFRA.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mon pays attache une grande importance au rôle des garanties de l'Agence pour renforcer la confiance dans le régime de non-prolifération. Voilà pourquoi nous appuyons sans relâche les efforts faits par l'Agence pour que les États parties au TNP respectent les accords de garanties. Nous sommes heureux de voir qu'à une exception près, les accords de garanties en vigueur dans 116 États Membres — dont 100 sont des États parties au TNP — ont été appliqués de manière satisfaisante pendant l'année écoulée. Nous rendons hommage aux inspecteurs de l'Agence pour le sérieux avec lequel ils font leur travail et nous exprimons à nouveau notre conviction qu'un appui franc et massif du système de garanties de l'Agence et le respect des engagements qu'il implique demeurent essentiels pour renforcer la paix et la stabilité régionales.

Il est inévitable que l'accroissement du nombre des membres de l'Agence, le processus de désarmement et les exigences de la non-prolifération régionale entraînent des responsabilités supplémentaires pour le système des garanties. Nous trouvons encourageant de voir qu'en prévision de cette évolution, le Conseil des gouverneurs envisage déjà de nouvelles méthodes. En outre, dans le cadre d'un nouveau

programme — «Programme 93 + 2» —, qui fait suite à une recommandation du Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties (SAGSI) du Directeur général, plusieurs pays ont été choisis pour mettre à l'essai certaines de ces nouvelles méthodes. Ces propositions, qui visent l'efficacité et l'efficience des méthodes de garanties, une fois mises en oeuvre, devraient améliorer la transparence et la franchise.

La participation active du Nigéria aux efforts régionaux pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique procède de notre engagement indéfectible à l'égard de la non-prolifération, dans notre région et dans le reste du monde. Nous nous félicitons de voir qu'après un certain nombre de réunions fructueuses du Groupe d'experts Nations Unies/Organisation de l'unité africaine, on est en train de mettre la dernière main à un projet de traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Le rôle de vérification envisagé pour l'Agence dans le projet de traité reflète notre confiance dans son système de garanties et notre appréciation des bienfaits qu'apporterait pour notre développement la garantie que l'énergie nucléaire sera utilisée à des fins pacifiques. Des fonctions analogues de vérification seraient dévolues à l'Agence dans le cadre du traité d'interdiction complète des essais nucléaires proposé et dans le cadre de la convention «cut-off» réclamée par l'Assemblée dans sa résolution de l'an dernier. L'expérience avérée que l'Agence a accumulée au fil des années se révélera très précieuse pour faire face à ces problèmes.

Une industrie nucléaire sûre et bien gérée est indispensable pour la sécurité et le bien-être des peuples de tous les États. Le Nigéria s'est donc félicité des mesures bien conçues proposées par les États Membres pour renforcer la sûreté nucléaire de par le monde. L'adoption à l'unanimité de la Convention sur la sûreté nucléaire, à une conférence diplomatique qui s'est tenue à Vienne en juin dernier, entre dans le cadre de ces initiatives, et mon pays a été l'un des premiers signataires de cette convention à la trente-huitième session de la Conférence générale de l'AIEA. En tant que convention incitative, elle se révèle avoir des objectifs modestes. Toutefois, la communauté internationale peut et, en fait, doit bâtir sur cet acquis pour achever les négociations sur une convention concernant la responsabilité nucléaire, qui établirait un nouveau régime de responsabilité internationale dans ce domaine, ce qui permettrait de renforcer la confiance du grand public dans l'industrie nucléaire.

En tant que pays qui a souscrit au code de pratiques sur le mouvement international des déchets radioactifs, mon pays apprécie les efforts qui sont en cours pour évaluer les risques que pose pour la santé et l'environnement l'im-

sion de déchets hautement radioactifs dans l'océan Arctique. Le programme de l'Agence pour renforcer les pratiques de gestion des déchets à l'intérieur des frontières nationales devrait être complété sur le plan international par une coopération en vue de faire échec aux marchands de mort sans scrupules qui tentent continuellement de déverser des déchets radioactifs et des substances toxiques en haute mer. Dans le même ordre d'idées, il faut d'urgence s'opposer au trafic de matières nucléaires qui se fait jour. Il est encourageant de noter qu'à la dernière Conférence générale, les États Membres ont identifié certaines mesures qui doivent être prises pour combattre ce phénomène. Nous espérons que cette détermination commune nous permettra de trouver une solution à long terme au problème des déchets nucléaires, car le moment est venu de le résoudre.

L'Agence doit adapter ses organes essentiels de prise de décisions aux exigences de notre époque. Conçues au plus fort de la guerre froide, les dispositions de son statut régissant la représentation au Conseil des gouverneurs doivent être révisées de toute urgence, afin de refléter les événements nouveaux et importants qui sont intervenus et l'élargissement de la composition de l'Agence. Nous prions instamment les États Membres de ne pas permettre que les divergences qui se font jour dans l'approche de la question ne diminuent le mérite d'une solution qui rendra l'Agence plus représentative et qui permettra de traiter le cas de la région africaine comme elle le mérite.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la République islamique d'Iran note avec satisfaction le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1993, qui résume les réalisations importantes de l'Agence au cours de l'année considérée. Nous remercions M. Blix, Directeur général de l'AIEA, pour son exposé complet et édifiant qui décrit aussi bien les progrès réalisés que les problèmes qui se sont posés dans les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée. Le Directeur général M. Blix et le secrétariat de l'AIEA méritent nos éloges pour le dévouement et l'attachement dont ils ont fait preuve dans les tâches qui leur incombent.

Nous avons examiné soigneusement le rapport de l'Agence pour 1993. Il est malheureux que l'Agence continue de travailler dans une situation de contrainte financière, ce qui, à son tour, a eu un effet négatif sur certains de ses programmes importants. Nous demandons instamment aux États membres d'honorer leurs obligations financières et de verser leurs contributions en temps voulu. En même temps, nous estimons qu'étant donné les contraintes budgétaires

taires actuelles, l'objectif essentiel devrait être un bon rapport coût-efficacité.

Une autre question qui s'est posée dans les activités de l'Agence pendant la période considérée concerne le renforcement du régime de garanties. L'Iran, en tant que signataire original du Traité sur la non-prolifération (TNP), a toujours respecté les garanties de l'Agence et continuera d'appuyer leur efficacité. Notre gouvernement a mené une politique ouverte et transparente à cet égard et, sur la base de cette politique, a pris l'initiative d'inviter à deux reprises l'Agence à visiter les installations nucléaires iraniennes pour vérifier leur utilisation pacifique. Par la suite, des missions de l'AIEA se sont rendues en Iran, en février 1992 et novembre 1993, et des vérifications se sont déroulées à la satisfaction de l'Agence.

Nous louons les efforts de l'Agence visant à renforcer la sûreté nucléaire et la radioprotection, notamment dans les pays de l'ancienne URSS. À cet égard, un motif de grande préoccupation pour les pays du Moyen-Orient est le fonctionnement continu du réacteur nucléaire de Demona, en Israël, qui ne tombe pas sous le coup du régime de garanties, qui est obsolète et dont les fins ne sont absolument pas pacifiques. Nous demandons à la communauté internationale et à l'Agence d'aborder ce problème d'urgence et efficacement.

Il faut rappeler que ce n'est pas seulement l'accession de l'Afrique du Sud au TNP et le régime de garanties de l'AIEA qui ont permis de faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Une situation parallèle existe au Moyen-Orient. Aussi longtemps qu'Israël, avec le plein appui de certaines puissances, refusera d'adhérer au TNP et au régime de garanties de l'AIEA, la zone dénucléarisée du Moyen-Orient restera un objectif lointain. À cet égard, la décision de la Conférence générale de l'AIEA, à sa trente-huitième session, de reprendre l'assistance technique en faveur d'Israël n'est rien d'autre qu'une récompense accordée à un agent de prolifération nucléaire et une approbation tacite de l'accès de ce régime aux armes nucléaires. L'Iran, pays qui en 1974 avait lancé la proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, continue d'appuyer cette initiative et est disposé à envisager toute idée constructive qui serait menée à bien sous les auspices des Nations Unies.

La République islamique d'Iran attache une grande importance à la coopération internationale dans le domaine de l'application pacifique de l'énergie nucléaire et a suivi avec grand intérêt les activités de promotion de l'Agence dans ce domaine. Ma délégation apprécie la coopération

technique utile que l'Agence fournit aux États membres dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de la médecine.

Toutefois, des cas exceptionnels de violation du régime de garanties de l'AIEA, qui se sont présentés dans un passé récent, ont fourni à certains États dotés de l'arme nucléaire et à certains pays industrialisés un prétexte pour saper les tâches et les obligations statutaires de l'Agence et pour empiéter plus que jamais sur les droits inaliénables des parties au TNP, y compris de la République islamique d'Iran, dont les activités nucléaires pacifiques et modestes ont toujours été approuvées par l'Agence.

La Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 fournit une bonne occasion d'examiner les violations des dispositions du Traité par un certain nombre d'États dotés de l'arme nucléaire et d'autres pays industrialisés. Nous espérons que l'AIEA et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en se fondant sur la décision du Comité préparatoire de la Conférence de 1995, élaboreront des documents complets sur la mise en oeuvre des dispositions des parties du préambule et du dispositif du TNP.

Pour terminer, permettez-moi, une fois de plus, d'exprimer notre appréciation et notre appui à l'AIEA pour les efforts qu'elle déploie en faveur de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Hou Zhitong (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise a écouté attentivement la déclaration faite par M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et pris note du rapport annuel de l'Agence.

Au cours de l'année écoulée, l'AIEA a accompli un travail utile et réalisé certains progrès en faveur de la promotion de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération nucléaire. La délégation chinoise souhaite remercier les États membres de l'AIEA, son Directeur général, M. Blix, et le secrétariat de l'Agence, de leur contribution à cette oeuvre.

La communauté internationale se félicite de la conclusion de la Convention internationale sur la sûreté nucléaire. Nous espérons que cette convention jouera un rôle important pour le maintien de la sûreté des installations nucléaires et pour encourager la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et de protection radiologique.

Nous sommes également heureux de noter qu'avec le soutien des États membres, la situation financière de l'AIEA s'est améliorée grâce à un accroissement des ressources, en particulier de celles consacrées à l'assistance et à la coopération techniques. Cela favorisera sans doute le développement économique et social des États membres en développement. Il est aussi encourageant qu'un nombre croissant d'États membres se tournent vers l'AIEA pour qu'elle les aide à élaborer des plans en matière d'énergie et de centrales nucléaires et à mener des études de faisabilité.

Entre-temps, il convient de noter que l'AIEA a fourni une assistance en matière de sûreté nucléaire à certains pays d'Europe orientale et à la Communauté d'États indépendants et obtenu à cet égard des résultats tangibles. Afin d'accroître l'efficacité du système de garanties, le secrétariat de l'AIEA consacre désormais ses efforts à la mise au point et à la mise à l'épreuve du «Programme 93 + 2». Nous espérons que ce programme réalisera les résultats escomptés.

Néanmoins, il est manifeste pour la communauté internationale que le déséquilibre entre les activités de promotion et de réglementation de l'Agence continue d'exister et qu'une grande partie des aspirations et des exigences légitimes de nombreux États membres en développement n'ont pas retenu l'attention voulue. La délégation chinoise espère que l'AIEA aura davantage de consultations avec ces pays et élaborera avec eux une stratégie de développement en faveur de l'assistance technique et des moyens de réaliser la coopération afin de faciliter une coopération internationale efficace dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La Chine a toujours préconisé l'interdiction et la destruction de toutes les armes nucléaires, ainsi que la prompte réalisation d'un monde exempt d'armes. La Chine, en tant qu'État contractant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et État membre de l'Agence, a apporté une contribution positive à la prévention de la prolifération nucléaire et à la promotion de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Gouvernement chinois reste convaincu que tous les États dotés d'armes nucléaires devraient déclarer inconditionnellement qu'ils ne seront pas les premiers à employer les armes nucléaires et négocier immédiatement pour conclure un traité à cet effet, et devraient aussi s'engager à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires et les zones exemptes d'armes nucléaires. Le Gouvernement chinois appuie également l'adoption d'une convention sur l'interdiction complète de toutes les armes nucléaires, au

titre de laquelle tous les États dotés d'armes nucléaires s'engageront à détruire toutes leurs armes nucléaires.

La Chine a toujours considéré qu'outre les efforts destinés à prévenir la prolifération nucléaire et à encourager le désarmement nucléaire, il faut également oeuvrer activement au renforcement de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Chine est en faveur du renforcement du système de garanties pour améliorer son efficacité. Cependant, ces mesures doivent être justes, objectives, raisonnables, transparentes, pratiques et strictement conformes au statut de l'AIEA et instruments juridiques internationaux pertinents, de manière à garantir le respect de la souveraineté des États et l'équilibre de leurs droits et obligations.

Le Gouvernement chinois a toujours attaché une extrême importance à sa coopération avec l'Agence et, dans cet esprit, la Chine a non seulement toujours versé ses contributions à temps, mais fait des dons. Pour appuyer l'Agence dans l'assistance technique et la coopération qu'elle fournit aux pays en développement, le Gouvernement chinois a décidé de donner une somme supplémentaire de 1 million de dollars des États-Unis à l'Agence.

Le Gouvernement chinois estime fermement qu'il faut encourager les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et faire en sorte que l'énergie nucléaire favorise davantage le développement économique et social de la Chine dans l'intérêt du peuple chinois. L'industrie chinoise de l'énergie nucléaire a franchi une nouvelle étape de son développement. La centrale Qinshan de 300 mégawatts a commencé à fonctionner et la seconde phase de ce projet est en cours de construction. La centrale Guangdong dans la baie de Daya a également commencé à fonctionner de façon commerciale. On estime que d'ici à l'an 2000, la Chine aura mis au point plusieurs autres centrales nucléaires avec une capacité de production totale allant de 8 000 à 10 000 mégawatts. Dans la mise en valeur de son industrie d'énergie nucléaire, la Chine continuera de participer activement à une coopération internationale mutuellement bénéfique.

La paix et le développement sont des objectifs communs aux peuples de tous les pays du monde. À cet égard, la communauté internationale s'attend à beaucoup de la part de l'Agence. La Chine est prête à coopérer avec d'autres pays en vue du bon fonctionnement de l'Agence, dans le cadre de ses missions importantes, et à apporter sa contribution à la paix et au développement.

M. Pak Gil Yon (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : La solution fon-

damentale à la question nucléaire de la péninsule coréenne revêt une extrême importance pour atténuer les tensions et créer une paix durable dans la péninsule coréenne.

La question nucléaire de la péninsule coréenne est une question politique et militaire qui, du fait de son origine et de ses aspects fondamentaux, doit être réglée, au niveau bilatéral, par la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

C'est de ce point de vue que la République populaire démocratique de Corée a maintenu systématiquement sa position, à savoir que la question nucléaire doit être réglée par le dialogue et des négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

Comme chacun le sait, la République populaire démocratique de Corée a déclaré qu'elle se retirait du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ce dans l'exercice de sa souveraineté et conformément au paragraphe pertinent du Traité. Toutefois, nous avons suspendu la mise en oeuvre de cette décision lorsque les États-Unis nous ont demandé de le faire à la première série d'entretiens entre la République populaire démocratique de Corée et eux. Cela a donc donné à notre pays un statut particulier.

Étant donné que nous avons déjà exposé à plusieurs reprises les antécédents de cette question, je ne vais pas revenir sur le sujet.

Nous avons fait des efforts sincères et de bonne foi pour régler la question nucléaire de façon magnanime, même avec notre statut spécial. Nous avons conclu des arrangements pour qu'un nombre suffisant d'inspections soient effectuées par l'AIEA afin d'assurer le maintien des garanties et nous avons même autorisé, en mai dernier, des inspections additionnelles à un niveau correspondant à notre statut spécial.

Cependant, certains éléments de l'AIEA ont abusé de notre bonne foi et de notre magnanimité, fait preuve d'une partialité toujours plus grande et exercé plus de pressions sur nous, créant ainsi des difficultés et des complications pour le règlement de la question. Pis encore, ils nous ont obligés à ouvrir des sites militaires en insistant pour effectuer une «inspection spéciale» et sont allés jusqu'à imposer l'adoption de la résolution sur les sanctions contre notre pays lors de la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA tenue en juin dernier, malgré l'opposition de nombreux pays.

De telles tentatives nous ont amenés à conclure que les pressions exercées contre notre pays continueraient de s'intensifier et que nos activités nucléaires pacifiques seraient entravées si nous demeurions associés au cadre partial de l'AIEA.

L'adoption de force de la déraisonnable «résolution sur les sanctions» contre notre pays constitue un empiétement flagrant sur la dignité et la souveraineté de notre république, qui chérit son indépendance autant que la vie elle-même. Notre peuple ne tolérera aucune humiliation aux dépens de notre souveraineté et de notre dignité nationales. Le 13 juin dernier, nous avons donc décidé de nous retirer de l'AIEA.

Même après notre retrait de l'AIEA, nous avons maintenu la même position, à savoir qu'une solution négociée doit être trouvée à la question nucléaire grâce à des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique et non par le recours à l'affrontement, le tout en réponse aux souhaits et aux attentes des peuples épris de paix dans le monde.

Le camarade Kim Il Sung, grand dirigeant de notre peuple, a affirmé, lors de sa rencontre avec M. Jimmy Carter, ancien Président des États-Unis, au moment de sa visite dans notre pays en juin dernier, que la confiance établie entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique avait été un élément vital du règlement de la question nucléaire. De plus, il a avancé une proposition importante pour mettre fin à l'impasse entre les deux pays et résoudre le fond de la question nucléaire.

Par conséquent, nous avons autorisé les inspecteurs de l'Agence à demeurer dans le pays et à poursuivre les inspections nécessaires au maintien des garanties. Le Directeur général de l'Agence a évoqué cette situation dans son rapport remis lors de la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA tenue en septembre dernier.

La République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ont conclu un accord sur les objectifs clairs et finals du règlement de la question nucléaire et d'autres questions non résolues, à la troisième série de pourparlers qui a eu lieu entre les deux pays le 12 août 1994 à Genève. Un des points importants de l'accord concerne la volonté que nous avons exprimée de suspendre le fonctionnement de nos réacteurs au graphite — qui constituent la base de notre industrie nucléaire indépendante — et que les États-Unis se sont engagés à mettre au point des arrangements en vertu desquels nous obtiendrons des réacteurs à eau ordinaire adéquats et une compensation appropriée par suite de la

perte de sources d'énergie résultant de la suspension du fonctionnement de nos récents réacteurs au graphite.

Les États-Unis ont également exprimé leur volonté de cesser leurs menaces nucléaires et leurs actes hostiles contre notre pays. En outre, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis sont convenus d'établir une représentation diplomatique dans chacune de leurs capitales et de réduire les barrières freinant le commerce et les investissements, ce qui est un pas sur la voie d'une pleine normalisation des relations politiques et économiques.

Notre volonté de suspendre le fonctionnement de nos réacteurs au graphite témoigne de notre attachement au règlement de la question nucléaire et de la transparence et de la crédibilité de notre politique de dénucléarisation, dont l'objectif est l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Après l'annonce de la déclaration convenue, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis ont procédé à des pourparlers au niveau des experts à Pyongyang et à Berlin, au début de septembre, et poursuivent leurs négociations actuelles, progressant ainsi sur la voie de la mise en oeuvre effective de la déclaration convenue.

Le monde a maintenant reconnu que les pourparlers et les négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis constituent le seul moyen de résoudre la question nucléaire, et il a salué la déclaration convenue entre les deux pays, attendant avec intérêt les résultats fructueux du processus de pourparlers et de négociations.

Il est certain que si la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis mettent en oeuvre de bonne foi la déclaration convenue, il s'ensuivra une plus grande confiance entre les deux pays et, ultérieurement, un règlement effectif de la question nucléaire et d'autres questions non résolues et, partant, un apaisement des tensions sur la péninsule coréenne et des progrès sans précédent pour assurer la paix et la sécurité en Asie et ailleurs dans le monde.

Certains milieux qui sont restés attachés à des concepts dépassés et à la mentalité de la guerre froide ont toutefois tenté d'exercer sur nous à nouveau des pressions. Ils ont inscrit la prétendue question nucléaire — de façon déraisonnable — à l'ordre du jour de la trente-huitième Conférence générale de l'AIEA, tenue en septembre dernier, et ont imposé l'adoption de la «résolution» en dépit de l'opposi-

tion manifestée par de nombreux pays. En outre, il est irritant de constater qu'ils tentent d'adopter une résolution sur la «question nucléaire» et qu'ils vocifèrent à propos de la «transparence des activités nucléaires passées», d'un «retour au TNP» et d'une «inspection spéciale», même à la présente séance consacrée à l'examen du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. De tels actes ne feront que freiner davantage les pourparlers qui se déroulent actuellement entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et aggraver les tensions sur la péninsule coréenne. Cette «question nucléaire» qui est la nôtre, étant donné son caractère, ne devrait pas être examinée à l'ONU.

Si elle souhaite débattre de la question nucléaire sur la péninsule coréenne, l'ONU devrait s'interroger sur la partialité de l'AIEA et sur son recours à une politique de deux poids deux mesures, qui ont obligé la République populaire démocratique de Corée à se retirer du TNP et même de l'Agence. Cela dit, toute tentative d'adopter une résolution à cette instance de l'ONU, au mépris de nos efforts sincères, constituerait un acte totalement déraisonnable qui serait contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Nous dénonçons donc fermement l'adoption d'une résolution comme une offensive politique insidieuse visant à renforcer les pressions internationales dont nous faisons l'objet. Certains prétendent que les tentatives d'adoption d'une résolution au cours de la présente session, dans le sillage de la trente-huitième Conférence générale de l'AIEA, traduisent la volonté de la communauté internationale. Ce n'est cependant rien d'autre qu'un prétexte servant à camoufler, au nom de la communauté internationale, les objectifs politiques de quelques pays.

De tels actes déraisonnables de la part de certains pays ont pour but de bafouer la souveraineté d'autres pays et nations et reposent sur une volonté tendant à favoriser leurs intérêts au maximum. Ainsi, la République populaire démocratique de Corée n'acceptera jamais de reconnaître que de tels actes traduisent la volonté de la communauté internationale.

Nous pensons que cette instance sacrée, où des États souverains, indépendants et épris de paix se réunissent pour discuter des voies et des moyens d'accomplir un noble souhait de l'humanité, ne devrait pas être utilisée comme un instrument politique par certains pays qui ont tendance à dominer et étouffer des petits pays faibles. Quiconque éprouve un désir sincère de voir la question nucléaire réglée ne devrait pas avoir recours aux pressions, mais devrait

encourager la tenue de pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, et l'application de l'accord signé par les deux pays.

L'adoption d'une résolution dirigée contre la République populaire démocratique de Corée à cette réunion ne ferait que créer des complications et des difficultés dans le processus des pourparlers bilatéraux entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, et, de plus, ramènerait la question nucléaire à l'état original d'affrontement. Par conséquent, nous exigeons que les paragraphes du projet de résolution A/49/L.2 qui pourraient être un obstacle à ces pourparlers soient supprimés et remplacés par des paragraphes dans lesquels on se féliciterait de l'accord intervenu entre les deux pays et on encouragerait sa pleine application.

Ayant réaffirmé notre position, nous exprimons l'espoir que les représentants qui souhaitent une solution pacifique et négociée à la question nucléaire sur la péninsule coréenne appuieront pleinement notre position.

Je voudrais faire quelques observations en ce qui concerne les déclarations faites par les représentants de l'Allemagne et de la Hongrie, et par d'autres délégations.

La totalité du processus de pourparlers et de négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis indique clairement que la question nucléaire de la péninsule coréenne ne peut être réglée que par le dialogue et la négociation et que toute pression exercée sur une des parties au dialogue pourrait créer des difficultés et des complications pour le bon déroulement des négociations — voire même faire revenir la question nucléaire à son point de départ, c'est-à-dire à l'affrontement. Il faut bien comprendre que les sites militaires ordinaires ne peuvent faire l'objet d'une inspection spéciale, et que toute tentative d'inspection constituerait une violation flagrante de la souveraineté et des intérêts suprêmes de la République populaire démocratique de Corée. Nous n'avons jamais accepté et nous n'accepterons jamais que des inspections spéciales de sites militaires soient effectuées à l'avenir. La République populaire démocratique de Corée ne renoncera jamais à ses intérêts sous la menace de la pression.

Toute personne intéressée à la recherche d'une solution à la question nucléaire sur la péninsule coréenne, comme à la question du maintien de la paix et de la sécurité en Asie et dans le reste du monde, devrait se retenir d'appuyer aveuglément les politiques de puissance des grands pays. Il convient plutôt d'adopter une position juste propre à contribuer au règlement de cette question, d'encourager les parties

concernées à conclure un accord dès que possible, et de s'abstenir de toute tentative visant à créer des obstacles dans le processus des pourparlers en cours entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique.

Je voudrais maintenant faire quelques observations en réponse à la déclaration faite par le représentant du Japon.

Il est bien connu que le Japon est l'un des rares pays qui accélèrent leurs programmes nucléaires même après la fin de la guerre froide. Le monde est maintenant sérieusement préoccupé par le fait que le Japon stocke une grande quantité de plutonium. Selon les données publiées par la Japanese Science and Technology Agency, il a déjà stocké 1,6 tonne de plutonium dans le pays et 2,9 tonnes à l'étranger, et en l'an 2010, il en possédera 50 tonnes, — une quantité suffisante pour fabriquer plus de 6 200 bombes nucléaires.

La capacité annuelle de l'usine de retraitement du Japon est de 800 tonnes, ce qui en fait la plus grande au monde. À la fin de ce siècle, le Japon sera le troisième pays du monde — après les États-Unis et la France — pour ce qui est de la capacité de retraitement. C'est un «secret» connu de tous que le Japon a déjà mis au point non seulement un dispositif de détonation électronique et d'autres composants pour la fabrication de bombes nucléaires, ainsi que des technologies connexes, mais également des vecteurs de missiles de longue portée qui pourraient être utilisés en tant que missiles balistiques intercontinentaux.

L'ambition non déguisée du Japon dans le domaine des armements nucléaires ressort encore plus clairement d'un document officiel qui a été présenté à la Cour internationale de Justice. Dans ce document, le Gouvernement japonais affirme ouvertement que l'utilisation des armes nucléaires ne viole pas le droit international. Cela signifie que le Japon n'hésiterait pas à infliger un holocauste nucléaire à l'humanité.

Tous ces faits indiquent que les progrès du Japon dans le domaine des armements nucléaires ont atteint une vitesse dangereuse. L'accélération marquée par le Japon dans ce domaine crée un obstacle au processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne, et elle pose une grave menace non seulement à la paix et à la sécurité régionales, mais également au système de non-prolifération international.

C'est pourquoi non seulement la République populaire démocratique de Corée mais le reste du monde pensent que le Japon n'a pas le droit de parler des activités des autres

pays dans le domaine nucléaire. Forcer la décision sur la question nucléaire concernant notre pays est une tentative maladroite et désespérée du Japon de détourner l'attention de son programme d'armements nucléaires vers d'autres questions. Par conséquent, ma délégation prie instamment le Japon d'abandonner son programme en matière d'armements nucléaires et de le rendre public, et aussi d'inviter l'Agence internationale de l'énergie atomique à inspecter ses activités nucléaires non déclarées, au lieu d'essayer de se mêler d'autres questions.

Je suis obligé de faire allusion à la déclaration faite par le représentant de la Corée du Sud sur la question nucléaire. Bien que les autorités de la Corée du Sud n'aient aucun pouvoir en ce qui concerne le règlement de la question nucléaire sur la péninsule coréenne, elles sont désespérément impatientes de se mêler de ce processus, ne sachant en fait ni que dire, ni que faire. Les autorités de la Corée du Sud réclament à cor et à cri que le dialogue intercoréen ait lieu avant qu'aient lieu des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. On dit que des stations d'énergie thermique devraient être utilisées au lieu de réacteurs à eau légère, et que la clarification des activités nucléaires passées devrait être une condition préalable à la fourniture de réacteurs à eau légère. Le but visé est de bloquer les progrès des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique.

Les activités récentes des autorités sud-coréennes visent, à n'en pas douter, à continuer de mettre au point des armes nucléaires tout en intervenant dans les pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, ce dans le seul but de faire obstruction. C'est un «secret» bien connu que la Corée du Sud est en train de mettre au point des armes nucléaires sous le patronage des États-Unis et de certains autres pays occidentaux. La Corée du Sud a déjà stocké une grande quantité de plutonium, elle a passé un contrat pour son importation avec la Grande-Bretagne et la France, et — ce qui est encore pire — elle a récemment acheté un réacteur à eau lourde qui fonctionne. Elle devrait s'abstenir de bloquer les pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, même si elle n'est pas satisfaite du processus en cours.

Nous croyons que le règlement de la question nucléaire sur la péninsule coréenne dans le cadre des pourparlers actuels en cours qui vont maintenant dans la bonne direction serait bénéfique à la Corée du Sud ainsi qu'à tout le peuple coréen. C'est de ce point de vue que je demande instamment aux autorités sud-coréennes de mettre en oeuvre

pleinement la déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, de faire connaître à la communauté internationale son plan de mise au point d'armes nucléaires, et d'accepter les inspections de l'AIEA.

Je demande également instamment aux autorités sud-coréennes d'agir dans l'intérêt de notre nation, dans un esprit d'indépendance nationale, en renonçant à dépendre de forces étrangères et à chercher l'affrontement entre le Nord et le Sud de la Corée.

Le Président : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Takahashi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Les arguments présentés par la République populaire démocratique de Corée au sujet du Japon sont totalement dénués de fondement et ne sauraient être considérés autrement que comme de la propagande malveillante. Le Japon, qui n'a que peu de ressources énergétiques, utilise du combustible nucléaire obtenu à partir du traitement du plutonium provenant de combustible irradié. De cette façon, le Japon prévoit qu'il sera en mesure de disposer durablement d'une provision d'énergie par la production d'énergie nucléaire. Fidèle à son engagement, il continuera de traiter les déchets contenus dans le combustible irradié de manière sûre et appropriée. Le Japon utilise ces matières à des fins exclusivement pacifiques et conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux lois et règlements nationaux.

L'utilisation pacifique de l'énergie atomique au Japon est également garantie et vérifiée par le système global de garanties de l'AIEA. De plus, le Japon s'en tient strictement à ses trois principes non nucléaires, à savoir ne pas posséder d'armes nucléaires, ne pas en fabriquer, et ne pas en introduire dans son territoire. L'idée que le Japon puisse mettre au point et posséder des armes nucléaires est inconcevable.

Une fois de plus, nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée d'appliquer immédiatement l'accord de garanties intégrales.

M. Yoo (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je limiterai ma déclaration dans l'exercice de mon droit de réponse aux questions essentielles. Selon moi, la plus grande partie de la déclaration du représentant de la

RPDC ne mérite pas de réponse. Je tiens à dire que la République de Corée appuie les négociations menées à Genève entre la RPDC et les États-Unis d'Amérique.

En ce qui concerne les installations, les matières et les activités nucléaires de la République de Corée, nous tenons à réitérer que toutes ces installations et activités sont intégralement soumises à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément à l'accord de garanties conclu entre l'AIEA et la République de Corée; une transparence complète est donc garantie en ce qui concerne leur nature pacifique.

Nous tenons à déclarer encore une fois que le Gouvernement de la République de Corée est pleinement attaché à la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne signée entre la RPDC et la République de Corée en 1991.

M. Kim Jao Hom (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Les autorités sud-coréennes, qui n'ont pas leur mot à dire à propos des armes nucléaires étrangères déployées dans leur propre territoire, n'arrêtent pas de parler de la question nucléaire. Ce n'est ni plus ni moins qu'une attitude malhonnête de la part de ceux qui se sentent frustrés de la position insignifiante qu'ils occupent après avoir été écartés petit à petit des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, et qui essaient à présent de mettre leur nez dans ces entretiens et de les freiner par n'importe quel moyen.

Il est vraiment paradoxal que ceux qui sont encore redevables d'une dette extérieure équivalant à plusieurs dizaines de milliards de dollars parlent de venir en aide à d'autres pays. Les autorités sud-coréennes feraient mieux de s'abstenir de contrecarrer le processus des pourparlers entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique; au lieu de cela, elles devraient faire connaître publiquement leur propre programme nucléaire secret, l'abandonner et adopter à la place une position indépendante ne reposant sur aucune force étrangère.

Au sujet des remarques faites par le Japon, je prie instamment la délégation japonaise de s'abstenir de présenter de minables excuses. J'exhorte le Japon à renoncer à son ambition débridée de devenir une puissance nucléaire et une puissance militaire.

M. Takahashi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à redire ce que j'ai déjà dit, à savoir que les arguments évoqués par le représentant de la République popu-

laire démocratique de Corée à l'égard du Japon sont totalement dénués de fondement et ne sauraient être considérés autrement que comme de la propagande malveillante. C'est en vain que la RPDC cherche à dissiper les soupçons de la communauté internationale au sujet de ses activités nucléaires. Nous demandons instamment à la Corée du Nord de ne pas perdre son temps à se lancer dans des arguments et une propagande qui n'ont aucun sens.

M. Kim Jae Hom (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Au sujet des remarques du Japon, je demande encore une fois au représentant de ce pays de s'abstenir de présenter de minables excuses à l'Assemblée. Je demande instamment au Japon de renoncer à ses projets nucléaires démesurés et à son ambition extravagante de faire la leçon aux autres pays d'Asie. Faute de quoi, le Japon n'aura pas sa place au sein de la communauté internationale.

Le Président : Je voudrais informer les représentants que l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution relatif au point 14 de l'ordre du jour le mercredi 19 octobre 1994, dans l'après-midi.

Programme de travail

Le Président : Je voudrais également informer les représentants que l'Assemblée examinera le point 152 de l'ordre du jour, intitulé «Octroi à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale», à la séance de l'après-midi du mercredi 19 octobre 1994.

Point 151 de l'ordre du jour

Octroi au Forum du Pacifique Sud du statut d'observateur à l'Assemblée générale (A/49/L.1)

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution A/49/L.1.

M. Butler (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous renouveler les chaleureuses félicitations qui vous ont été exprimées par le Ministre des affaires étrangères de mon pays, le sénateur Evans, lorsqu'il est intervenu devant l'Assemblée le 3 octobre 1994.

Du fait que l'Australie assume la présidence du Forum du Pacifique Sud pour 1994-1995, il m'incombe l'honneur

de présenter, au nom des auteurs, le projet de résolution contenu dans le document A/49/L.1 du 11 octobre 1994, en vertu duquel l'Assemblée générale déciderait d'inviter le Forum du Pacifique Sud à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur.

Le projet de résolution est parrainé, au nom du Forum du Pacifique Sud, par les neuf États membres du Forum qui sont aussi Membres des Nations Unies, à savoir l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Marshall, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, Vanuatu et le Samoa-Occidental.

À ces pays se sont joints 99 autres États Membres qui se sont portés coauteurs du projet. La liste des auteurs est contenue dans le document A/49/L.1, auxquels il faut ajouter le Brunéi Darrusalam, la Croatie, le Pakistan et le Gabon, ce qui porte à 113 le nombre total des États Membres qui ont parrainé le projet de résolution. Au nom de tous les membres du Forum du Pacifique Sud, je tiens à remercier les auteurs, qui représentent toutes les régions du monde, pour l'appui ferme et positif qu'ils ont apporté à la demande d'octroi du statut d'observateur formulée par le Forum du Pacifique Sud.

Le Forum du Pacifique Sud, qui s'est réuni pour la première fois en 1971, est le regroupement politique des 15 États indépendants ou autonomes du Pacifique Sud. Il se réunit chaque année, au niveau des chefs de gouvernement, pour mettre au point les réponses collectives à apporter à une large gamme de questions régionales, y compris le commerce, le développement économique, l'aviation civile et les questions maritimes, les télécommunications, l'énergie et les questions de politique et de sécurité. De plus, le Forum du Pacifique Sud entretient un dialogue, à la suite de chaque réunion des chefs de gouvernement, avec un certain nombre de gouvernements et d'organisations de l'extérieur.

Le Forum du Pacifique Sud est épaulé par le secrétariat du Forum, dont le siège est à Suva, aux Fidji; il a d'abord été créé en tant qu'organisation internationale conformément à l'Accord de 1973 portant création du Bureau du Pacifique Sud pour la coopération économique. Le secrétariat du Forum est dirigé par un secrétaire général, et nous avons le grand honneur d'avoir parmi nous aujourd'hui l'honorable Ieremia Tabai, l'actuel Secrétaire général, qui est venu à New York à l'occasion de l'examen de la demande du statut d'observateur présentée par le Forum.

Le Forum demande le statut d'observateur à l'Assemblée générale dans les mêmes conditions que celles qui ont été prescrites en ce qui concerne d'autres associations

d'États. La décision prise par le Forum du Pacifique Sud lors de sa réunion tenue en août dernier à Brisbane, en Australie, de solliciter le statut d'observateur à l'Assemblée générale reflète la volonté des gouvernements des États membres de cette organisation régionale de resserrer ses liens avec les Nations Unies.

Depuis sa création, le Forum a joué un rôle vital dans la promotion d'une coopération plus étroite et l'examen d'une gamme de questions intéressant directement la région du Pacifique Sud et au-delà. Les diverses questions figurant actuellement à l'ordre du jour du Forum — questions qui figurent aussi à l'ordre du jour mondial — sont indiquées dans le communiqué qui a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement à la suite de la réunion de Brisbane. Ce communiqué a été publié comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/49/381.

Le thème du Forum de 1994 était «Gestion des ressources». Les questions examinées portaient notamment sur la mise en valeur des ressources humaines de la région, la gestion et l'exploitation des ressources forestières, le développement de la pêche et des industries connexes, les problèmes liés à l'utilisation du sol et leur rapport avec le développement durable, et le développement du tourisme.

Le Forum s'est aussi penché sur la nécessité d'adopter une perspective globale en ce qui concerne la mise au point de politiques économiques; l'importance des questions écologiques dans la région du Pacifique, telles que la modification du climat et l'élévation du niveau des mers; la protection de la biodiversité; et l'application effective dans la région du Pacifique des recommandations du Programme d'action de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Un résultat important du Forum a été l'adhésion au rapport d'un groupe de travail ministériel sur l'examen des procédures et des méthodes du Forum; à cet égard, on s'est également accordé à reconnaître que le Secrétaire général du Forum devait redoubler d'efforts dans le développement de relations entre le Forum et les Nations Unies, ainsi qu'avec le Groupe des pays du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Il ressort du communiqué que les chefs d'État et de gouvernement des États membres reconnaissent que le Forum doit d'une part adapter et diversifier ses relations extérieures compte tenu des changements profonds intervenus sur la scène internationale, et d'autre part concrétiser la possibilité d'une coopération accrue avec les Nations

Unies, que peut offrir le Forum en obtenant le statut d'observateur.

En tant qu'organisation régionale, le Forum du Pacifique Sud souhaite renforcer ses liens avec les Nations Unies. Il attache également une grande importance à l'appui des intérêts spécifiques des petits États insulaires. À cet égard, l'octroi du statut d'observateur au Forum du Pacifique Sud fournira aux 15 membres du Forum un moyen de contribuer au système des Nations Unies et de coopérer avec lui.

Je demande donc, au nom des 113 auteurs, que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution qui accorderait au Forum du Pacifique Sud le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

Le Président : Je voudrais informer l'Assemblée que Madagascar vient de se porter coauteur du projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/49/L.1. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution A/49/L.1 est adopté (résolution 49/1).

Le Président : Je donne la parole à la représentante du Canada qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Mme Fréchette (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je voudrais souhaiter la bienvenue au Forum du Pacifique Sud en tant qu'observateur permanent à l'Assemblée générale.

En demandant ce statut pour le Forum, ses États membres et les gouvernements du Forum qui le composent ont montré clairement leur désir de renforcer les relations entre le Forum et l'Organisation des Nations Unies et d'intensifier la coopération dans des domaines qui intéressent tout particulièrement la région du Pacifique Sud. Un de ces domaines est sans aucun doute le développement durable des petits États insulaires. Il est donc approprié de souhaiter la bienvenue au Forum du Pacifique Sud en tant qu'observateur à une session où doit être examinée une question qui revêt à ses yeux une grande importance. Il ne fait aucun doute que le Forum du Pacifique Sud contribuera grandement aux travaux de l'Organisation sur cette question et sur d'autres d'intérêt mutuel.

Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je souhaite une bienvenue très cordiale au Forum du Pacifique Sud. Nous entendons coopérer efficacement et fructueusement avec notre nouvel observateur permanent.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Samoa, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Slade (Samoa) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que je prends ici la parole pour la première fois, je voudrais m'associer aux nombreux témoignages de sympathie qui vous ont été adressés à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale.

C'est un honneur particulier pour Samoa, en tant que Président du Groupe des États d'Asie pour le mois d'octobre, d'adresser ses plus chaleureuses félicitations, au nom du Groupe, au Forum du Pacifique Sud qui vient d'être admis à l'Assemblée générale en qualité d'observateur.

La résolution que l'Assemblée vient d'adopter, qui a rallié l'appui unanime des États Membres de l'Organisation, est une marque d'estime et de respect de la part de l'Assemblée. C'est aussi un geste de reconnaissance à la réaction des pays du Forum du Pacifique Sud à l'appel lancé par les Nations Unies pour un dialogue plus actif et une coopération plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales.

En tant que membre du Forum du Pacifique Sud, Samoa est particulièrement heureux de prendre note du ferme appui des membres du Groupe des États d'Asie à la résolution; bon nombre d'entre eux ont travaillé très étroitement avec ma délégation et avec d'autres États membres du Forum du Pacifique Sud non seulement ici, aux Nations Unies, mais également dans diverses autres instances internationales et au sein des organes régionaux de l'Organisation dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Nombre de petits États en développement du Groupe des États d'Asie font partie de la région du Pacifique ou en sont proches. Le statut d'observateur accordé aujourd'hui au Forum ouvre de bonnes perspectives pour une contribution régionale renforcée des petits États en développement au processus d'édification d'un consensus mondial qui est en train de se dégager sur les questions essentielles touchant à l'environnement, à la population, à la pauvreté, au commerce et à d'autres domaines qui font l'objet de nos travaux. Tout cela nécessitera une coordination efficace entre les Nations Unies et les organes régionaux.

À l'issue de nombreuses conférences — à Rio ou en d'autres lieux, et plus récemment à la Barbade — la communauté mondiale a confié des tâches très importantes aux organisations intergouvernementales régionales. Tout comme nous l'avons fait à l'égard d'autres organisations, il est bon qu'à cette occasion nous reconnaissons le rôle vital joué par le Forum dans la mise en oeuvre de stratégies globales pour faire face à des problèmes mondiaux dans le cadre du système des Nations Unies, aujourd'hui et au-delà du tournant de ce siècle.

Dans la région de l'Asie du Pacifique, le Forum du Pacifique Sud et les États membres du Forum ont travaillé étroitement sur des questions qui préoccupent en commun leurs partenaires asiatiques dans le cadre des Nations Unies, sous l'égide d'organes régionaux tels que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). La participation directe du Forum aux travaux de l'Assemblée générale contribuera assurément au succès de ces efforts communs.

Au nom du Groupe des États d'Asie, je voudrais féliciter le Forum du Pacifique Sud et transmettre à son Secrétaire général, M. Jeremia Tabai, les souhaits chaleureux de bienvenue et les bons vœux de notre groupe.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Rovensky (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement le Forum du Pacifique Sud qui vient de se voir octroyer le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous nous félicitons de cette décision et nous apprécions le fait que la résolution pertinente ait été adoptée sans vote.

Nous sommes certains qu'il s'agit là d'une expression de la conviction des États Membres que la contribution du Forum du Pacifique Sud aux travaux de notre assemblée sera substantielle et qu'elle stimulera les efforts de l'Assemblée destinés à renforcer l'efficacité de ses travaux.

Les membres du Groupe des États d'Europe orientale, dont 10 d'entre eux ont parrainé la résolution octroyant le statut d'observateur au Forum du Pacifique Sud, se réjouissent à l'idée de coopérer à l'avenir avec le Forum à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution qui vient d'être adoptée, je donne maintenant la parole au Secrétaire général du Forum du Pacifique Sud, l'honorable Jeremia Tabai.

M. Tabai (Forum du Pacifique Sud) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand privilège pour moi que d'être ici aujourd'hui pour représenter le Forum du Pacifique Sud au moment où il occupe pour la première fois un siège d'observateur à l'Assemblée générale. Tout d'abord, au nom des membres du Forum, je dois exprimer notre gratitude pour l'honneur que l'Assemblée a fait à notre organisation et à la région du Pacifique Sud en adoptant la résolution qui nous accorde le statut d'observateur. C'est effectivement pour nous un événement historique, qui marque une nouvelle étape pour notre petite organisation qui cherche à élargir son rôle en représentant les intérêts communs de ses 15 membres sur la scène internationale. Nous nous félicitons vivement de l'appui et de la compréhension que les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont manifestés à notre égard en adoptant cette résolution.

L'Organisation des Nations Unies est, bien sûr, une organisation d'une importance considérable et croissante pour tous les membres de la communauté internationale. Mais elle est tout particulièrement importante, à mon avis, pour les plus petits États insulaires. Par son existence et par ses programmes, elle peut nous aider à garantir la paix et la sécurité et à promouvoir notre développement économique et social, ce qu'il nous serait impossible à nous, États trop petits, de réaliser entièrement par nous-mêmes.

Et la plupart des 15 membres du Forum du Pacifique Sud sont en effet très petits. Bien que nos pays s'étendent sur une vaste région océanique, leur population totale n'atteint que le chiffre de 25 millions de personnes. Un certain nombre de nos plus petits membres ont une population qui ne se chiffre qu'à quelques milliers de personnes. En dépit de ces limites de taille et de ressources, le Forum s'est toutefois acquis un palmarès solide dans près d'un quart de siècle d'existence et de coopération régionale efficace. Comme cela a déjà été dit, le Forum a été créé en 1971 : les pays indépendants de la région souhaitaient en effet s'attaquer à des problèmes communs d'un point de vue régional et renforcer leur voix régionale collective afin de donner plus de poids à leurs opinions au sein de la communauté internationale. Le Forum représente maintenant le groupement politique le plus important de notre région et engage chaque année un dialogue ministériel officiel avec ses principaux partenaires internationaux. Notre admission à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'observateur représente un autre progrès très important pour les liens que le Forum a tissés au plan international.

Notre désir de faire partie du système des Nations Unies découle non seulement de la contribution croissante qu'apporte le Forum du Pacifique Sud en représentant les intérêts collectifs de la région dans un environnement mondial en évolution rapide, mais aussi de notre appui au rôle étendu et renforcé que joue l'Organisation des Nations Unies dans le monde de l'après-guerre froide. Nous nous en félicitons vivement, et nous nous félicitons en particulier de l'accent croissant que place le Secrétaire général sur la coopération dans le programme de travail des Nations Unies avec les organisations régionales.

Nous coopérons déjà beaucoup, bien entendu, avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes régionaux. Cette coopération est, et restera, très précieuse pour notre région, et nous continuerons d'essayer de renforcer ces liens. Mais nous nous intéressons également à de nombreux et nouveaux domaines de travail et à de nouveaux progrès dans d'anciens domaines où, par le passé, les contraintes de la guerre froide sur la scène internationale avaient empêché tout progrès. Nous avons noté et accueillons avec grande satisfaction, par exemple, l'Agenda pour la paix du Secrétaire général. Le Forum est depuis longtemps et fermement en faveur du désarmement, particulièrement du désarmement nucléaire, et est opposé aux essais nucléaires. Notre région a une expérience directe et récente des risques que font courir de tels essais.

Nous nous sommes également félicités de la tenue de la Conférence sur la population et le développement le mois dernier. Bien que nos populations dans le Pacifique Sud soient faibles en termes absolus, elles s'accroissent dans certains de nos pays à un rythme parmi les plus élevés du monde. Les densités démographiques sont déjà très élevées dans certains de nos atolls en particulier et exercent une énorme pression sur nos fragiles écosystèmes marins et terrestres.

Voilà pourquoi nous nous intéressons vivement au programme environnemental des Nations Unies qui retient de plus en plus l'attention. Les membres du Forum participent activement à l'exécution du programme issu de la Conférence de Rio il y a deux ans et aux travaux entrepris récemment par la Commission du développement durable. La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade au début de l'année, a été particulièrement importante à cet égard.

Le développement et sa durabilité sont des problèmes cruciaux pour notre région. Depuis la création du Forum du Pacifique Sud, la question de la croissance économique et la

façon d'y parvenir dans les petits États insulaires aux ressources limitées a occupé une place prioritaire dans notre ordre du jour. C'est toujours le problème le plus important pour chacun d'entre nous, problème de plus en plus lié à une saine gestion de l'environnement en raison de la fragilité des ressources de base dans la plupart de nos pays. L'Agenda pour le développement des Nations Unies est d'un intérêt crucial pour nous.

Ce ne sont là que quelques exemples des domaines actuels d'activité des Nations Unies qui intéressent au plus haut point le Forum du Pacifique Sud et qui l'a incité à obtenir le statut d'observateur. Neuf de nos membres sont Membres à part entière de l'ONU. Ils participent activement aux travaux de l'Assemblée générale et continueront de le faire. Six membres du Forum ne font toutefois pas partie de l'Organisation. Pour eux, le statut d'observateur du Forum du Pacifique Sud sera particulièrement important car ils auront ainsi plus facilement accès aux conseils et aux informations dispensés par le système des Nations Unies dans ces domaines si importants pour tous les pays de notre région.

Le Forum espère que sa participation en tant qu'observateur aux travaux de l'Assemblée générale est un premier pas utile fait en réponse à l'invitation lancée par le Secrétaire général aux organisations régionales d'examiner les moyens de mieux coordonner leurs efforts avec l'ONU. Nous savons qu'un effort réel sera exigé de notre part pour transformer ce mécanisme institutionnel en un instrument essentiel de coopération et de consultation. Je puis assurer l'Assemblée que, dans la limite des ressources d'une petite organisation, le Forum du Pacifique Sud a l'intention de jouer un rôle aussi actif et constructif que possible en tant qu'observateur, en oeuvrant, avec le ferme appui de tous ses membres, à la réalisation des idéaux et des objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Je remercie encore très sincèrement l'Assemblée d'avoir octroyé le statut d'observateur au Forum du Pacifique Sud et de m'avoir permis de prononcer cette courte déclaration.

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 151 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

Le Président : Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux représentants notre souci de ponctualité, car demain, j'ai l'intention de commencer les travaux à 10 heures, pas une minute plus tard.

La séance est levée à 17 h 25.